



# La CGT ne lâche rien sur les revendications des agents non titulaires de la DGFIP !

Depuis plus de deux ans, l'Administration, confortée par l'attitude attentiste de l'autre organisation syndicale représentative des agents contractuels, n'a voulu discuter que des sujets liés à l'application du dispositif de titularisation de la loi Sauvadet.

La CGT Finances publiques a pourtant toujours exigé d'aborder en parallèle les autres sujets touchant la grande majorité des agents non titulaires restés en dehors de cette vague de titularisation. Nous n'avons pas cessé de porter dans toutes les instances (notamment en CCP et en groupes de travail) les revendications des agents non titulaires de la DGFIP en matière sociale, financière et de carrière.

Dès le 1<sup>er</sup> août 2012, nous alertions par courrier le Directeur Général des Finances publiques :

« ... pour l'ensemble des personnels non titulaires, la CGT Finances Publiques déplore, malgré les engagements pris, l'arrêt total de discussions à la DGFIP sur les autres sujets qui préoccupent ces agents, à savoir :

- ▶ les modalités de remplacement des agents non titulaires, avec proposition en priorité des heures libérées aux autres contractuels du département ;
- ▶ l'évaluation des agents non-titulaires ;
- ▶ les conditions de vie au travail et les problématiques liées au temps de travail ;
- ▶ la visite médicale annuelle ;
- ▶ les problèmes de mise en œuvre de l'indemnité horaire pour le travail normal de nuit et de l'indemnité horaire pour le travail du dimanche et des jours fériés ;
- ▶ le versement de l'indemnité administrative de technicité (IAT) aux agents non titulaires ;
- ▶ la généralisation de la subrogation au régime de sécurité sociale pour les personnels non titulaires de la DGFIP ; »

**Enfin, suite à nos incessantes demandes portées à tous niveaux, la Direction Générale s'est engagée à réouvrir des discussions spécifiques concernant les agents contractuels du réseau, le 13 juin.**

Faut il encore que la DG soit dans la volonté d'avancer sur les problèmes rencontrés par les collègues contractuels, notamment les questions de la subrogation et du régime indemnitaire ?

Si nous participerons à cette réunion en portant avec force les revendications légitimes des agents non titulaires de la DGFIP, **la signature massive de la pétition (au verso) pour le bénéfice de l'I.A.T ne pourra qu'appuyer nos exigences auprès la direction.**

## Faites la signer aussi à tous vos collègues, titulaires et non titulaires !



Montreuil, le 28 mai 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgifp.finances.gouv.fr)

• [dgifp@cgt.fr](mailto:dgifp@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63



# Pour le paiement de l'IAT à tous les agents non titulaires

Depuis près de trois ans la CGT exige de la DGFIP que soient traitées l'ensemble des revendications des agents non titulaires. La DGFIP a systématiquement refusé de répondre à cette attente, renvoyant à chaque fois à la mise en œuvre de la loi Sauvadet. Au final, le dispositif de titularisation ne concerne à la DGFIP que 436 agents sur 2980, soit moins de 15 % des agents non titulaires. La CGT s'est battue pour intégrer le plus de collègues possibles dans ce dispositifs, avec quelques succès, puisque les personnels d'entretien et de restauration ont pu y être intégrés.

Cependant, consciente que la majorité des agents contractuels ne bénéficiaient pas de ces avancées, la CGT a continué à porter à chaque rencontre avec la direction l'ensemble des revendications des collègues et notamment, celle du bénéfice de l'IAT pour les collègues non-titulaires.

La Direction refuse d'accéder à cette demande au motif que la prime ne concernerait que les agents non titulaires en CDI : les agents en CDD ne pouvant en bénéficier en l'état actuel des textes. L'égalité pour la DGFIP, c'est donc niveler les rémunérations par le bas et non aligner la paye sur le régime le plus avantageux !

Pour la CGT c'est l'inverse qui doit être fait : elle revendique donc le versement de cette prime aux agents non titulaires en CDI afin de permettre aux agents en CDD d'en bénéficier par la suite.

Alors que les personnels privés de sociétés prestataires bénéficient d'un 13<sup>ème</sup> mois financé par l'administration, que les fonctionnaires bénéficient de l'IAT, ce versement n'a rien d'une faveur mais relève de la plus élémentaire des justices.

C'est pour cela qu'avec la CGT nous nous adressons au Directeur Général pour lui dire :

**« Monsieur le Directeur Général,**

**Agissez réellement contre la précarité : accordez le paiement de l'IAT à tous les agents non titulaires. »**

Noms - Prénoms	Service/structure	Signatures